Air France cède la propriété de ses moteurs à un fond de pension américain

Mai 2022

Les choses s'accélèrent dans l'entreprise : après un 1er CSE Central nous annonçant le partenariat Cargo avec CMA-CGM, la direction vient d'en tenir un second.

Dans quel but ? Nous annoncer un partenariat financier avec le fond de pension américain « **Apollo Global Management** » ; la création de cette filiale apporterait 500 millions d'euros à Air France. A priori, cet apport financier permettrait de rembourser une partie des aides de l'état (TSS)[1] et de se libérer plus rapidement des contraintes imposées par la Commission Européenne.

Une nouvelle filiale va donc être créée « NewCo Air France » détenue à 95% par Air France et à 5% par le fond de pension américain.
Air France transférerait 27 moteurs de sa propriété d'une valeur de 300 millions d'euros (12 CFM 56-5B, 11 GE90-115, 1 PW1500, 3 XWB-84). La direction annonce qu'il n'y aurait aucun impact pour les salariés de l'entreprise, *hors* la création de 2 postes au sein des équipes finances du siège serait nécessaire.

Quel avantage pour ce fond de pension américain ? En y regardant de plus près, ce dernier va vite rentabiliser ce partenariat :
AF va devoir verser des intérêts à son partenaire financier pendant toute la durée du contrat : environ 30 millions d'euros par an.
Autrement dit, en 3 ans, Apollo aura empoché près de 100 millions d'euros. Quelle belle affaire !

Qui sera le payeur à Air France ?
Ces 100 millions d'euros seront payés par la DGI (Direction Générale Industrielle).

Le but de ce montage financier lucratif pour certains est de préparer la recapitalisation de l'entreprise, suite au partenariat avec CMA-CGM.

La prochaine assemblée générale des actionnaires va donc se dérouler sous de bons augures pour certains.

Commentaires UNSa Aérien :
Autant nous comprenons l'intérêt d'une alliance toute récente avec CMA-CGM, autant nous émettons des doutes sur celle contractée avec un fond de pension américain. Certaines entreprises françaises (Latécoère, Vallourec etc.) ont gardé un souvenir cuisant de ce type d'alliance !
Nous ne pouvons qu'être prudents quant à cette annonce, n'ayant que peu d'estime pour ce genre de partenariat.

Vos élus et représentants UNSa Aérien SNMSAC

Adhérer au syndicat

[1] Titres Super Subordonnés

UNSa Aérien Air France – 6 rue de la Haye – ROISSYPÔLE le Dôme
BP 10958 Tremblay en France – 95733 ROISSY CDG Aéroport cedex – contact@unsaaerien.com